

POURQUOI DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF ?

Outre la compétition, le judoka peut être acteur au sein de la Fédération Française de Judo en devenant commissaire sportif.

Son rôle, complémentaire de celui de l'arbitre a toute son importance. Les différentes missions qui relèvent de ses attributions s'étendent de la pesée jusqu'à l'affichage du déroulement des combats et à la tenue des feuilles de compétition.

Encadré par des commissaires confirmés et formé lors des stages départementaux il lui est demandé de la ponctualité et du sérieux dans l'exécution de sa tâche. L'intégration dans le groupe des titulaires s'effectue progressivement. Il est ainsi possible d'évoluer du niveau départemental au niveau national.

Les critères d'évaluation portent :

- **sur la pratique lors des diverses compétitions des benjamins aux seniors,**
- **sur la tenue des postes tels que la pesée et le contrôle des passeports,**
- **à la table : Gestion informatique et suivi de la feuille de combats**
- **Le nombre de présences est également pris en compte.**
- **La participation aux stages de formation est obligatoire (inscription sur l'extranet fédéral).**

Si ce genre de mission vous attire n'hésitez pas à contacter le Comité Départemental du Rhône – Métropole Lyon Judo. Pour information, le premier stage aura lieu :

**Le samedi 09 octobre 2021 à 9h00 à 11h45 à la Maison du Judo,
12 rue Saint Théodore, 69003 Lyon.**

Il est rappelé que réglementairement les clubs ont obligation de fournir des arbitres et commissaires sportifs.

Sans eux, aucune compétition ne pourrait avoir lieu.

Afin que cette mission soit enrichissante pour le judoka et ceux qui l'entourent il est préférable que le commissaire soit minime ceinture verte.

Venez rejoindre l'équipe en place.

G. ROMAN, élue Responsable

P-H VANRAPENBUSCH, Resp ; Commission